

Landesgartenschau Neuenburg 2022
Pavillon Alsace

REGLEMENT D'INTERVENTION

Mécanisme de financement à destination des associations assurant des animations

Dans le cadre de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace et de divers partenaires à la Landesgartenschau de Neuenburg-am-Rhein, du 22 avril au 3 octobre 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé, en accord avec ses partenaires, de prendre en charge les frais liés à la participation des associations à l'animation du Pavillon « Alsace ».

1) Dépenses éligibles

a) Les dépenses classiques

Les dépenses éligibles à une prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace sont les suivantes :

- frais de transports ;
- frais de repas ;

occasionnées par une participation à une ou plusieurs animations sur le pavillon Alsace de la Landesgartenschau (mise en place d'une exposition, prestation artistique, atelier de découverte d'un art ou d'une spécialité...).

b) Les dépenses exceptionnelles

A titre exceptionnel, le Comité politique Landesgartenschau pourra déclarer éligible toute autre dépense, si ses caractéristiques le justifient.

2) Bénéficiaires

Associations à but non lucratif.

3) Montant de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace

Les frais de déplacement, représentant une distance minimale de 100 km (aller-retour, depuis le siège social de l'association), seront pris en charge à hauteur de :

- 500 € pour un transport en car (montant forfaitaire) ou
- 0,30 € par km pour un transport en véhicule personnel.

En ce qui concerne le transport en véhicule personnel, 2 véhicules maximum par association pourront faire l'objet d'un défraiement.

Les frais de repas seront pris en charge à hauteur de 17,50 € par personne et par jour, dans la limite de 8 repas par jour.

Dans tous les cas, le montant maximal de l'aide attribuée à l'association est fixé à 640 €, sauf dérogation accordée par le Comité politique Landesgartenschau.

4) Modalités de dépôt et d'instruction des demandes de subventions

Les demandes pourront être instruites dès inscription de l'animation par l'association au programme des animations du Pavillon Alsace de la Landesgartenschau.

Chaque association devra transmettre un dossier de demande de subvention, qui sera constitué :

- d'une demande écrite ;
- d'une fiche descriptive de l'animation proposée (contenu, dates, participants) ;
- des statuts de l'association ;
- d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Chaque association adressera son dossier de demande de subvention à la Direction Europe et Transfrontalier de la Collectivité européenne d'Alsace, dans le mois suivant le dernier jour de son animation ou, en cas d'animations espacées dans le temps par la même association, le dernier jour de sa dernière animation.

La liste des demandes de subventions sera arrêtée par le Comité technique de la Landesgartenschau.

Les demandes de subventions comprenant une dépense exceptionnelle (cf. le b) du 1. ci-dessus) seront soumises pour accord au Comité politique.

Sur cette base, la Commission permanente de la Collectivité européenne des d'Alsace votera individuellement les subventions correspondantes.

5) Modalités de versement

La subvention sera versée en totalité en une fois, sur présentation d'un justificatif de réalisation de l'animation (rapport succinct) et d'un tableau des participants (modèle ci-joint à fournir renseigné et signé).

6) Fonds à disposition

L'enveloppe à disposition pour toute la durée de la manifestation sera de 16 000 €. Ce montant pourra être abondé en cours de manifestation, en tant que de besoin et si les partenaires y souscrivent.

Elle est abondée par les partenaires suivants :

- Collectivité européenne d'Alsace ;
- Mulhouse Alsace Agglomération ;
- Ville de Mulhouse ;
- Région Grand Est (*via* l'Agence régionale touristique du Grand Est) ;
- Colmar Agglomération ;
- Communauté de Communes Pays Rhin Brisach ;
- GLCT « Pays des deux Brisach » ;
- GLCT « Centre Hardt Rhin supérieur ».

Tableau à compléter et à signer pour l'attribution et le versement de la subvention

Nom de l'association organisatrice de l'animation :

Date(s) de l'animation :

Nombre de participants à l'animation :

Nom	Prénom	Dates de présence	Nombre de repas	Transport car	Transport en véhicule personnel (préciser conducteur si covoiturage)

Date :

Signature du responsable de la structure :